

• LES GUIDES DE LA RÉGION •

---

# LA VIE À SA SOURCE

OBJECTIF 2030  
GARANTIR DURABLEMENT  
L'ACCÈS DE L'EAU À TOUS



“ La Région Sud s’est fixé un but : être exemplaire dans la mise en œuvre des Accords sur le climat de 2015. Nous devons aujourd’hui relever des défis d’une ampleur sans précédent face aux effets du changement climatique. Dans le cadre de notre ‘Plan Climat, une COP d’avance’, nous avons placé la nécessité d’une gestion de l’eau rigoureuse au cœur de nos priorités. Pour cela, nous avons déjà consacré 10 millions d’euros à la préservation de la ressource, à la restauration et l’aménagement de nos infrastructures. Cette richesse fragile, mais vitale, représente aussi un gage de croissance pour tous nos territoires. Je m’engage résolument dans cette voie pour le bien-être et la santé de tous nos habitants.

”

**Renaud MUSELIER**  
Président de la Région



## La Mission

animation et concertation  
dans le domaine de l'eau





## **LA MISSION** ANIMATION ET CONCERTATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Partant du principe qu'« **il n'y a pas d'aménagement du territoire sans eau** », la Région Sud a obtenu du Gouvernement\* la délégation de missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau **et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**.

La Région Sud mène à bien cette mission depuis juillet 2018, en s'appuyant sur :

- Ses compétences en aménagement du territoire et développement économique ;
- Son « Plan Climat, une COP d'avance » ;
- La Charte régionale de l'eau et l'AGORA\*\* ;
- L'élaboration collégiale des missions de la

Dans le cadre de son Plan Climat, notamment des actions 62 (adoption d'un Plan incendie) et 63 (coordination et animation d'une politique régionale de l'eau), la Région s'est engagée dans des actions de terrain et de concertation pour que les territoires **puissent faire face aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau**.

\* Suite aux possibilités offertes par l'article 12 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Région Sud a candidaté auprès du Gouvernement pour solliciter une délégation des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



# 2

## Six thèmes d'actions





## SIX THÈMES D'ACTION

Pour agir au plus près des besoins des territoires régionaux, une feuille de route est proposée. Elle s'organise autour de 6 thèmes.

### 1. CONNAISSANCE

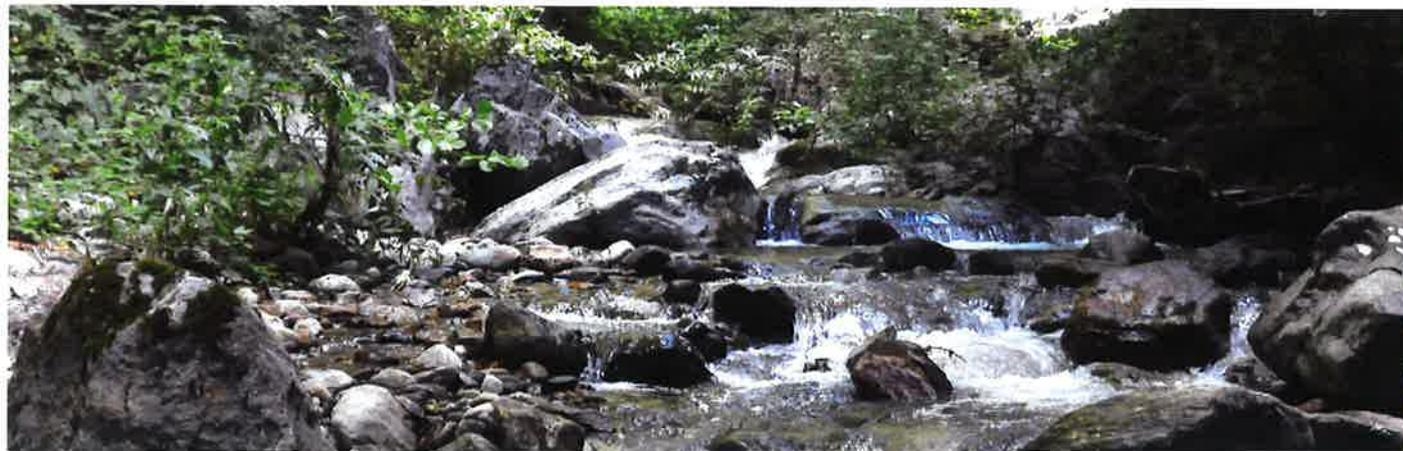
Améliorer la mise à disposition des données sur l'eau, sur les milieux aquatiques et sur l'impact du changement climatique

- En partenariat avec l'ARPE et l'OREMA pour la bancarisation, la synthèse et la mise à disposition des données ;
- En organisant dès 2020 une journée sur le changement climatique et l'eau en partenariat avec le GREC SUD et en poursuivant l'organisation des journées régionales sur les eaux souterraines

### 2. RESSOURCE/BIODIVERSITÉ

Accompagner la réalisation d'économies d'eau sur le territoire régional

- En poursuivant le soutien à la modernisation des réseaux d'irrigation agricoles ;
- En lançant un appel à projets auprès des collectivités pour des démarches territoriales engagées vers des économies d'eau ;
- En accompagnant, au travers de la Commission Eau et Usages de l'EPTB\* de la Durance, la mise en œuvre du Protocole de gestion des



### Des engagements prioritaires :

- *Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie régionale sur les eaux souterraines*
- *Contribuer à l'amélioration de la qualité écologique et la restauration de l'Étang de Berre et de la Durance ;*
- *Poursuivre notre engagement dans les Contrats de milieux, outils d'intervention et de programmation concertés à l'échelle d'un bassin versant basés sur une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques*

### Faire de la biodiversité aquatique un enjeu central des politiques de l'eau

- En pérennisant les financements régionaux et européens en faveur de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité ;
- En favorisant l'animation territoriale pour mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité aquatique dans le cadre de partenariats avec les Fédérations de pêche, la Tour du Valat

## SIX THÈMES D'ACTION

### 3. INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**S'appuyer sur les compétences et innovations en région :**

- En favorisant la mise en œuvre de projets de réutilisation d'eaux usées traitées (REUT)
- En lançant un appel à innovations en 2020 ;
- En développant la filière eau en région Sud en s'appuyant sur les acteurs économiques et de l'eau, le Pôle de Compétitivité Eau « Aquavalley », le cluster Ea-écoentreprises et les Opérations d'Intérêt Régionales.

### 4. AGRICULTURE

**Accompagner l'adaptation des filières agricoles aux changement climatiques**

- En faisant travailler les Comités de filières sur

**Accompagner l'adaptation des territoires agricoles et du patrimoine hydraulique**

- En assurant un lobbying pour faire valoir les besoins en fonds européens pour les opérations de modernisation et d'extension des réseaux ;
- En mettant en œuvre le Programme pluriannuel d'investissement de la Société du Canal de Provence et en accompagnant les projets de développement des réseaux sur les territoires à sécuriser définis dans la démarche PRO HYDRA 2028 ;
- En favorisant l'émergence d'une structure d'appui et de conseil en ingénierie, pour la mise en œuvre des travaux de modernisation et d'adaptation des territoires agricoles.



# SIX THÈMES D'ACTION

## 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Améliorer la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement et mettre en œuvre les règles du SRADET\***

- En associant les territoires de SCOT\* et de Parcs Naturels Régionaux, les acteurs de l'eau et de l'aménagement ;
- En organisant des ateliers techniques sur les territoires de projets ;
- En lançant une expérimentation « Ville perméable » avec les Agences d'urbanisme sous forme de cahier des charges de consultation ou d'appel à projets ;
- En diffusant le Guide ESO et urbanisme et en développant des formations sur les eaux souterraines.

\* SCOT : Schéma de cohérence territoriale

\*\* SRADET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et D'Égalité des Territoires

- En accompagnant les gouvernances sur le grand cycle de l'eau ;
- En favorisant la mise en place de gouvernance sur les aquifères stratégiques de la région

\* CLE : Comités locaux de l'eau

\*\* EPTB : Etablissement public territorial de bassin

**Appuyer les gouvernances sur les grands territoires à enjeux**

- S'impliquer dans le futur SAGE\* de la Durance ;
- Renforcer la concertation autour de l'Étang de Berre ;
- Développer une gouvernance sur le Rhône aval sur le partage de la ressource en eau ;
- Définir une stratégie d'adaptation au changement climatique en lien avec la ressource en eau pour le territoire alpin.

\* SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

